


Preference



Croisière de Berlin à Hambourg :
À la découverte des villes hanséatiques



Du 23 au 29 août 2023



Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs 79 bte 4 - 1040 Bruxelles

Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22

info@preference.be – www.preference.be

VOTRE BATEAU

LE MS ELBE PRINCESSE

Construit en 2016, le MS Elbe Princesse, catégorie 5 ancres, navigue sur l'Elbe et les canaux allemands.



Le bateau, de taille humaine, se divise en trois ponts :

Le Pont Principal accueille le restaurant panoramique où la douceur de la navigation accompagnera vos repas raffinés. Sur le même pont, les cabines aux grandes fenêtres carrées ouvrent largement sur le paysage défilant au fil de l'eau, vous offrant détente et déconnexion.

Au Pont Supérieur, le bar/salon et la terrasse panoramique sont totalement dédiés à la convivialité et la contemplation. Pour les soirées dansantes, une piste de danse est à disposition au centre du salon. Les cabines profitent des mêmes équipements ainsi que d'un balcon français.

Le Pont Soleil met à disposition des transats et un espace fitness (vélo, tapis roulant) pour assurer un espace de détente à l'air libre.

Profitez d'un bateau fluvial à l'ambiance élégante, au style classique et à l'aménagement confortable.

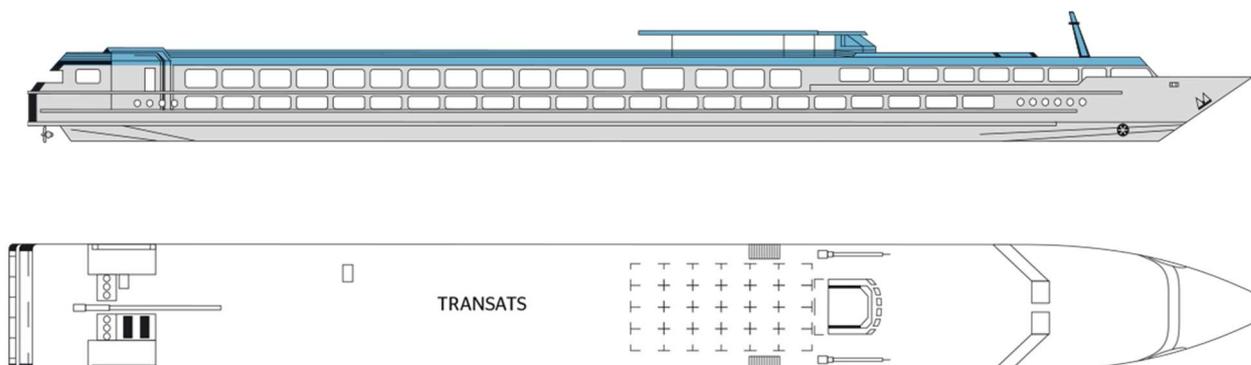
☞ 39 cabines sur deux ponts pour une capacité de 77 passagers maximum / 25 membres d'équipage

☞ **Les excursions durant la croisière sont en français**

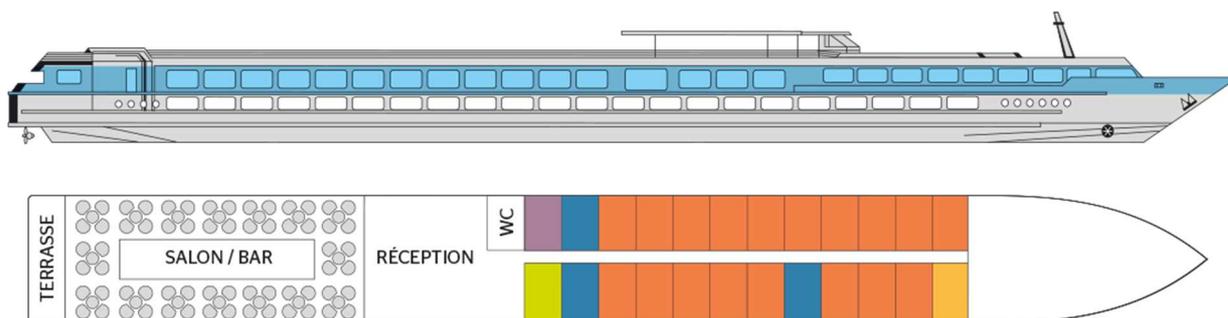


Plan du bateau

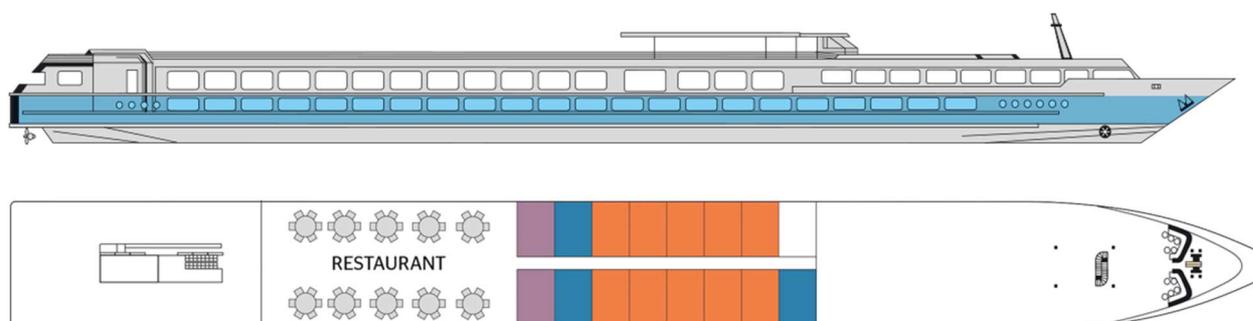
Pont Soleil



Pont Supérieur



Pont Principal



Votre Cabine

Toutes les cabines du MS Elbe Princesse sont élégamment meublées et équipées avec :

- Salle d'eau (douche & wc) privée
- Sélection de produits de bain et linge de toilette
- Tv à écran plat - Radio - Téléphone intérieur
- Coffre-fort
- Sèche-cheveux
- Climatisation réversible
- Electricité 220V
- Wifi



Toutes les cabines sont extérieures avec grandes fenêtres.

Vous avez le choix entre une cabine :

➤ Pont Supérieur



➤ Pont Principal



Pension Complète

- La pension complète au restaurant
- Le forfait boissons au bar et au restaurant (choix de boissons soft, de vins & d'alcools gratuits)



Cartographie



PROGRAMME :

BRUXELLES → BERLIN

MERCREDI 23 AOUT

En après-midi, départ de Bruxelles à destination de Berlin avec Brussels Airlines.

Arrivée à Berlin en soirée et transfert vers votre bateau.
Embarquement et installation.
Présentation de l'équipage et cocktail de bienvenue.

Dîner à bord. Nuitée à quai.



BERLIN NEDLITZ

JEUDI 24 AOUT

Petit déjeuner à bord.

Ce matin, départ en excursion à la découverte de **Berlin**.

La capitale allemande séduit par la diversité de ses curiosités touristiques, par sa richesse culturelle et par un style de vie à la fois dynamique et décontracté.

Ces contrastes entre les édifices historiques et l'architecture contemporaine caractérisent la ville et racontent l'histoire de toute une nation, de la porte de Brandebourg à la Chancellerie. Vous apercevrez la colonne de la victoire à côté de laquelle se trouve une statue de Bismarck, puis la porte de Brandebourg attenante au Reichstag et sa coupole de verre, l'île aux musées, la place Alexandre et sa tour de Télévision, ou encore le Checkpoint Charlie.



Retour à bord et navigation vers Nedlitz. Vous découvrirez le charme idyllique des lacs de la Havel ; vous longerez l'île aux paons et admirerez les bâtiments historiques.

Déjeuner en cours de navigation.

L'après-midi, visite des jardins du **palais de Sans-Souci**.

Avec ses 500 ha de parcs, ses 150 constructions édifiées entre 1730 et 1916, l'ensemble des **châteaux et parcs de Potsdam** constitue une entité artistique exceptionnelle. Vous remonterez les allées fleuries et les escaliers menant à la grande terrasse, où se dresse le palais Sans-Souci. Puis route vers le château de Cecilienhof, connu notamment pour la conférence de Potsdam qui s'y est tenue en 1945. Promenade autour du château avant de regagner le quartier hollandais de Postdam. Cet ensemble pittoresque de 134 maisons hollandaises à pignons de brique fut édifié vers 1730 pour loger la main-d'œuvre néerlandaise invitée à Potsdam par Frédéric-Guillaume Ier.



Retour à bord et départ en navigation sur la Havel vers Brandebourg.
Dîner et soirée animée.

BRANDEBOURG  **MAGDEBOURG**  **CALVOERDE**

VENDREDI 25 AOUT

Petit déjeuner à bord.

Matinée en navigation sur le canal Elbe-Havel puis sur l'Elbe.

Déjeuner à bord.



L'après-midi, visite guidée de **Magdebourg**.

Magdebourg se situe sur le cours moyen de l'Elbe et la "Route romane". Pour la première fois mentionnée dans un manuscrit en l'an 805, la capitale de Saxe-Anhalt surprend par sa diversité et son passé, riche d'une histoire de plus de 1200 ans.

Vous découvrirez sa superbe cathédrale et son cloître Notre-Dame, les monuments historiques les plus remarquables du patrimoine culturel de la ville. Vous apercevrez entre autres la citadelle verte et sa façade haute en couleur, la place du marché et la statue équestre du cavalier de Magdebourg, l'Hôtel de Ville et son portail de Bronze.



Temps libre avant de rejoindre le bateau.

Retour à bord et continuation de la croisière vers Calvoerde.

Dîner à bord. Soirée dansante.

CALVOERDE  WOLFSBOURG  LÜNEBOURG

SAMEDI 26 AOUT

Petit déjeuner à bord.

Ce matin, excursion au **parc Autostadt de Volkswagen** dédié au design automobile.

Résolument tournée vers l'avenir, Autostadt est une véritable plateforme de communication et d'information entre les clients, le grand public et le groupe Volkswagen. Un parc à thème totalement inédit dont le but est d'offrir un lieu de détente et de loisirs unique qui met l'accent sur la connaissance, la science, l'art et la culture. Le tout de manière ludique et accessible à tous.

Vous visiterez le Forum dédié à la sécurité routière, le musée de l'Automobile, le Centre Clientèle, le Pavillon des Marques où vous pourrez tester quelques simulateurs de conduite.



Retour et déjeuner à bord.

Après-midi en navigation vers Lünebourg que nous atteindrons en soirée.

Dîner à bord. Soirée libre.

Petit déjeuner à bord.

Ce matin, visite de **Lunebourg**.

Epargnée pendant la Seconde Guerre Mondiale, la ville conserve son charme médiéval et révèle son architecture traditionnelle en briques torsadées. L'histoire passionnante de Lunebourg, devenue l'une des plus importantes de la Hanse grâce au commerce du sel, est visible partout. La vieille grue située dans l'ancien port est l'emblème de la ville, sans oublier l'Hôtel de Ville où vous admirerez les différentes salles dont la salle du conseil, chef-d'œuvre de la Renaissance.



Retour à bord et déjeuner.

En après-midi, départ en navigation.

En cours de navigation, passage par **l'ascenseur à bateaux de Scharnebeck**, l'un des plus hauts d'Europe qui présente un dénivelé de 38 mètres.

Dîner à bord et soirée libre.

HAMBOURG - LUBECK

LUNDI 28 AOUT

Petit déjeuner à bord. En matinée, visite de la ville d'**Hambourg**.

L'ambiance et le charme maritime de la deuxième plus grande ville d'Allemagne vous séduiront. Vous apercevrez les points principaux de la ville, tels que le centre-ville avec la Mönckerberstrasse, l'Alster, la place du marché de l'Hôtel de Ville, la bourse ou encore l'église Saint-Michel.

Continuation à pied à travers son cœur historique. C'est le plus ancien des quartiers de Hambourg.



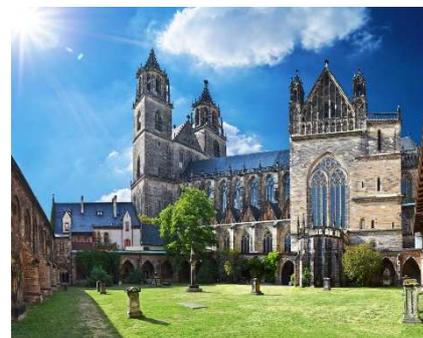
Retour à bord pour le déjeuner.

En après-midi, visite de la ville de **Lübeck**.

Surnommée la "Reine de la Hanse", Lübeck fût fondée en 1143. Ses maisons patriciennes et ses nombreux monuments gothiques en brique rouge lui valent d'être **classée au patrimoine de l'Unesco**.

Cerné par les eaux, le centre historique abrite de somptueux monuments d'époques différentes : gothique, Renaissance, baroque et classique qui en font un ensemble unique. Vous découvrirez la Holstentor, c'est la porte d'entrée de la vieille ville, véritable emblème et symbole de la puissance de l'ancienne ville hanséatique, l'église Sainte-Marie véritable joyau gothique de brique, puis le monastère du château.

En fin de visite dégustation de la spécialité de la ville, le délicieux *Marzipan* (ou massepain).



Retour à bord à Hambourg.

Dîner et **soirée de gala**.

HAMBOURG → BRUXELLES

MARDI 29 AOUT

Petit déjeuner à bord.

Débarquement et transfert vers l'aéroport d'Hambourg. Formalités d'enregistrement.

Déjeuner libre à l'aéroport.

Envol vers Bruxelles avec Brussels Airlines.

Arrivée à Bruxelles dans l'après-midi.

*** FIN DE VOTRE SEJOUR ***

REMARQUES IMPORTANTES :

- LE PROGRAMME EST DONNE SOUS TOUTE RESERVE DE MODIFICATIONS PAR LA COMPAGNIE CROISIEUROPE, LA METEO, LE COMMANDANT DE BORD, LES AUTORITES PORTUAIRES, ETC.
- POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

LE PRIX (SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS)

LE PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MARS 2023 (SOIT -150 €/PERSONNE):

- PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE EN PONT PRINCIPAL : **2.245 €**
 - PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE EN PONT SUPERIEUR : **2.420 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **665 €**

RESERVATION APRES LE 15/03 :

- LE PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE EN PONT PRINCIPAL : **2.395 €**
 - LE PRIX PAR PERSONNE EN CABINE DOUBLE EN PONT SUPERIEUR : **2.570 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **665 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux à bord de la compagnie régulière Brussels Airlines.
- Les taxes d'aéroport (+- 100€), sous réserve de modification par la compagnie aérienne.
- Les transferts et les transports en autocar confort climatisé pendant le circuit.
- La croisière de **7 jours et 6 nuits** de Berlin à Hambourg à bord du MS Elbe Princesse* (ou similaire).
- La pension complète à bord.
- Les boissons incluses au bar et au restaurant (un choix de softs, vins et alcools gratuits « all day »).
- Les excursions avec guide francophone.
- L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team, de Bruxelles à Bruxelles.
- La prime du Fonds de Garantie.
- La TVA d'application.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les boissons non incluses dans la formule boissons incluses.
- Les différents pourboires pour les excursions et les dépenses personnelles.
- Les assurances.
- Les suppléments « carburant » si applicables.
- Les frais d'éventuels tests PCR ou antigéniques exigés par les autorités locales, le bateau et/ou les compagnies aériennes avant, pendant et après le séjour.

* sous réserve d'impondérable pour l'armateur ou d'un facteur indépendant de notre volonté.

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI EN DATE DU 25/01/2023

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : Croisière Villes hanséatiques, du 23 au 29 août 2023

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOITE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT)

JE, SOUSSIGNÉ(E),

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE **PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE**

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

CHOIX DE PONT : PONT PRINCIPAL PONT SUPERIEUR

TYPE DE CABINE : DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

*Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID

PRIX PONT PRINCIPAL :

AVANTAGE : Prix presto jusqu'au 15/03 : 2.245 €

Après le 15/03, le prix par personne en chambre double est de : 2.395 €

Le supplément single est de : 665 €

PRIX PONT SUPERIEUR :

AVANTAGE : Prix presto jusqu'au 15/03 : 2.420 €

Après le 15/03, le prix par personne en chambre double est de : 2.570 €

Le supplément single est de : 665 €

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 23 JUILLET 2023

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : VILLES HANSEATIQUES D. 3675

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de nonconformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi.

L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière par le
Fonds de Garantie Voyages
Av. de la Métrologie, 8 - B1130 Bruxelles
Tél. +32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be



Lic Cat A 1652 01/07/2018